

xiii<sup>e</sup> siècle. Elle a été aussi possessionnée à Néronde, Busnières, Saint-Just-la-Pendue, Vendrange et Saint-André, dans la même province, et dans le Lyonnais, à Chazay, à Chaselay, à Lissieu et à Lozanne.

(*Galerie de Versailles*, II, 462. — *Annuaire*, 163. — Morel de Voleine et de Charpin, *Archev. de Lyon*, 234. — *Grand Cartulaire d'Ainay*, fol. 33, fonds Coste, n° 2564.)

## ANTOINE DE ROSSET (1315).

*D'azur, à une fasce de gueules chargée de trois molettes de gueules, et accompagnée de trois rossets d'argent.*

Antoine de Rosset, chevalier, seigneur de Toiry, se trouvait, en 1315, prisonnier entre les mains des Turcs et Jeanette d'Amanzé, son épouse, emprunta 2,800 florins d'un bourgeois de Villefranche pour payer sa rançon.

Quelques auteurs ont cru cette famille originaire de la Picardie. Mais Le Laboureur a rejeté cette opinion avec raison. Car elle existait déjà dans nos pays, dès le milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, où nous voyons apparaître Girin de Rosset, comme témoin dans une charte de 1134. Quoiqu'il en soit, elle était possessionnée, dès le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, dans le Beaujolais, où elle forma plusieurs branches.

Les Rosset ont fourni un religieux à l'abbaye de l'Île-Barbe, Philibert Rosset (1500), et possédé dans le Beaujolais Bully, Portebœuf, aujourd'hui Montgré (Gleizé), la Chartonnière (Ouilly), Arbain (Arnas) et, dans la Dombes, Chaneins et Amareins. Cette famille existait encore à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

(*Mazures de l'Isle-Barbe*, 521. — *Aubret*, I, 301. — *Cartul. de Savigny*, ch. 938.)